

Communiqué du Président de la CCI du Gers et du Président d'EURO 21

RN 21 : EN CONFORMITÉ AVEC LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur la base des conclusions du « Grenelle de l'Environnement », l'Association Interrégionale « EURO 21 » a passé en revue le projet de mise en concession autoroutière de la RN 21 de Limoges à Tarbes : loin d'être pénalisé l'axe Euro 21 se trouve en conformité avec les critères de sélection des projets autoroutiers définis lors du Grenelle de l'Environnement :

- décongestion des flux de transports transpyrénéens du Perthus et de Biriadou et des flux de transit des agglomérations bordelaises et toulousaines,
- co-modalité rail et route avec notamment la traversée centrale ferroviaire des Pyrénées et les intersections de l'axe EURO 21 avec les grandes liaisons ferroviaires (notamment les futures LGV-Poitiers-Limoges et Bordeaux-Toulouse) et autoroutières ouest-est (A 89, A 62, A64),
- amélioration de la sécurité de l'axe EURO 21 de par la mise à 2 x 2 voies de la RN 21 et son futur débouché sur un tunnel à « chaussée roulante »,
- intérêt interrégional grâce à la mise en synergie du réseau de petites et moyennes villes de l'axe EURO 21...

Les régions françaises et espagnoles de l'axe Paris-Madrid réunies le 29 octobre à Agen se mobilisent pour que le projet de mise à 2 X 2 voies de la RN 21 de Limoges aux Pyrénées fasse partie des propositions de désenclavement de la péninsule ibérique et d'amélioration des grandes liaisons avec l'Europe du Nord, qui seront débattues lors du sommet franco-espagnol du 10 janvier prochain.